

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE A CREZILLES

SEANCE DU : 4 juillet 2016

Nombre de conseillers en exercice : 58

Nombre de conseillers votants présents : 36

Nombre de procurations : (7) Monsieur Alain GRIS donne procuration à Monsieur Bertrand DELIGNY – Monsieur Frédéric RAYBOIS donne procuration à Monsieur Marc DETHOREY – Monsieur Jean-Pierre CALLAIS donne procuration à Michel JEANDEL – Madame Céline FOLLEY donne procuration à Monsieur Pascal KACI – Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA donne procuration à Monsieur Maurice SIMONIN – Monsieur Christophe PASCAL donne procuration à Philippe PARMENTIER – Monsieur Jean-Marie GERONDI donne procuration à Monsieur Stéphane NION

Nombre de suppléants présents avant le droit de vote : (1) – Monsieur Francis VALLANCE donne pouvoir à Madame Nathalie BESNOIT

Nombre de conseillers votants : 43

Nombre de Conseillers excusés : 13

**Conformément à l'art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :
 Secrétaire de séance : Monsieur Maurice SIMONIN**

Date de convocation : 28 juin 2016

Date d'affichage : 13 juillet 2016

| | | Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents | Pouvoir | Suppléants sans droit de vote | Excusés | Absents | Heure d'arrivée | Heure de sortie |
|------------------|------------------------------|-------------------------------------------------------------|---------|----------------------------------|---------|---------|-----------------|-----------------|
| ABONCOURT | Joël BAUDY | | | | X | | | |
| | <i>Jean-Pierre OIRY</i> | | | | | | | |
| ALLAIN | Daniel PRIME | X | | | | | | |
| | Rolland MILLERY | X | | | | | | |
| ALLAMPS | Jean-François BALTARD | | | | X | | | |
| | Jean-Marie CHARON | | | | | X | | |
| AROFFE | Philippe DURANTON | X | | | | | | |
| | <i>Alexandre GERARD</i> | | | | | | | |
| BAGNEUX | Germain GRANDJEAN | X | | | | | | |
| | <i>Bruno COURTOIS</i> | | | X | | | | |
| BARISEY AU PLAIN | Jean-Marie GERONDI | | | | X | | | |
| | Stéphane NION | X | X | | | | | |
| BARISEY LA COTE | Christophe PASCAL | | | | X | | | |
| | <i>Michel BECK</i> | | | | | | | |
| BATTIGNY | Denis THOMASSIN | X | | | | | | |
| | <i>Jean COLIN</i> | | | | | | | |
| BEUVEZIN | Hervé MANGENOT | | | | X | | | |
| | <i>Jean-Paul NOUE</i> | | | | | | | |

Conseil Communautaire – 4 juillet 2016 à Crézilles

| | | | | | | | | |
|---------------------|-------------------------------|---|---|--|---|---|--|--|
| BLENOD LES TOUL | Jean-Louis OLAIZOLA | | | | X | | | |
| | Martine MICHEL | X | | | | | | |
| | Maurice SIMONIN | X | X | | | | | |
| | Laurence SAINTOT | X | | | | | | |
| BULIGNY | Alain GRIS | | | | X | | | |
| | Bertrand DELIGNY | X | X | | | | | |
| COLOMBEY LES BELLES | Adolphe REGOLI | X | | | | | | |
| | Annie FLORENTIN | | | | X | | | |
| | Margot MOREL | X | | | | | | |
| | Michel HENRION | X | | | | | | |
| | Nathalie CROSNIER | X | | | | | | |
| COURCELLES | Bernard SAUCY | X | | | | | | |
| | <i>Mickaël MATHIEU</i> | | | | | | | |
| CREPEY | Andrée ROUYER | X | | | | | | |
| | Daniel THOMASSIN | X | | | | | | |
| CRÉZILLES | Patrick AUBRY | X | | | | | | |
| | <i>Daniel KAISER</i> | | | | X | | | |
| DOLCOURT | Jean MARCHAND | | | | | X | | |
| | <i>Bruno LARDIN</i> | | | | | | | |
| FAVIERES | Christophe BLANZIN | X | | | | | | |
| | Jean-Pierre ARFEUIL | | | | X | | | |
| FECOCOURT | David BRUGMANN | | | | | X | | |
| | <i>Patrick THOMAS</i> | | | | | | | |
| GELAUCOURT | Michel CAPDEVIELLE | | | | | X | | |
| | <i>Lionel GONZALES</i> | | | | | | | |
| GEMONVILLE | Alain GODARD, | X | | | | | | |
| | <i>Monique CHAROTTE</i> | | | | | | | |
| GERMINY | Christian HUIN | X | | | | | | |
| | Patrick DETHORET | | | | | | | |
| GIBEAUMEIX | Denis KIEFFER | X | | | | | | |
| | <i>Catherine COLIN</i> | | | | | | | |
| GRIMONVILLER | Alexis BOUROT | | | | X | | | |
| | <i>Régis BARBIER</i> | | | | | | | |
| MONT L'ETROIT | Jean-Jacques TAVERNIER | | | | | X | | |
| | <i>Michel ROUSSEL</i> | | | | | | | |
| MONT LE VIGNOBLE | Jean-Pierre CALLAIS | | | | X | | | |
| | Michel JEANDEL | X | X | | | | | |
| MOUTROT | Guy CHAMPOUGNY | | | | | | | |
| | <i>Bruno MULLER</i> | | | | | | | |

Conseil Communautaire – 4 juillet 2016 à Crézilles

| | | | | | | | |
|----------------------------|----------------------------------------|---|---|--|---|---|--|
| ORHEY | Philippe PARMENTIER | X | X | | | | |
| | Daniel VATTANT | X | | | | | |
| PULNEY | Jean-François DEZAVELLE | | | | X | | |
| | <i>Gérard BARTHEL</i> | | | | | | |
| SAULXEROTTE | Céline BOUYOT | | | | X | | |
| | <i>Serge JACOB</i> | | | | | | |
| SAULXURES LES VANNES | Pascal KACI | X | X | | | | |
| | Céline FOLLEY | | | | X | | |
| SÉLAINCOURT | Francis VALLANCE | | | | X | | |
| | <i>Nathalie BESNOIST</i> | X | | | | | |
| THUILLEY AUX GRÔSEILLES | Frédéric RAYBOIS | | | | X | | |
| | Marc DETHOREY | X | X | | | | |
| TRAMONT LÉMY | Philippe DIDELOT | | | | | X | |
| | <i>Catherine BARRAT</i> | | | | | | |
| TRAMONT LASSUS | Roland HUEL | X | | | | | |
| | <i>Philippe VERMION</i> | | | | | | |
| TRAMONT ST ANDRÉ | Xavier FLAMENT | X | | | | | |
| | <i>Mathieu WECKBRODT</i> | | | | | | |
| URUFFE | José FAYS | X | | | | | |
| | Elisabeth DELCROIX ZAREMBA | X | | | | | |
| VANDELEVILLE | Claude DELOFFRE | | | | | X | |
| | <i>Jean-Claude CACAS</i> | | | | | | |
| VANNES LE CHATEL | Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH | X | | | | | |
| | Claude GOSSOT | X | | | | | |
| VICHÉREY | Christian FRANCE | X | | | | | |
| | <i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i> | | | | X | | |

Sont également excusés : Monsieur le sous-préfet de toul – Madame Marie-Louise HARALAMBON

Étaient également présents Madame Agnès MARCHANT (conseillère départementale) – Madame - Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY – Monsieur Frédéric LECLERC -

Ordre du jour

1 – CC-2016-0875 - Choix de la structure de gestion de la compétence petite enfance (extension des missions d'un GIP existant ou création d'un nouveau GIP)

2 – FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : proposition de maintenir la répartition prévue par la loi

3 – CC-2016-0877 - Décision Modificative Budgétaire 1 du BP 2016

4 – Délibération pour neutraliser la subvention d'amortissement concernant le bail à la construction du CAT ALLAMPS suite à la sortie d'actif du bail en 2015

5 – CC-2016-0878 - Convention Conseil Départemental concernant le CTS (Contrat Territorial de Solidarité)

6 - Affaires et informations diverses :

6.1 – CC-2016-0876 - Présentation de la mission du bureau d'études d'analyse financière

6.2 - Conférence débat sur le Pôle Métropolitain organisée par le SCOT SUD54 le samedi 9 juillet de 9 h 00

6.3 – information déclaration d'intention d'aliéner du site BFP

1 – CC-2016-0875 – STRUCTURE DE PORTAGE DE LA COMPETENCE PETITE ENFANCE

Le Vice-Président présente le contexte et les enjeux de la réflexion sur la structuration du pôle petite enfance.

En préambule, il rappelle qu'une analyse a été menée avec un consultant extérieur pour cadrer le champ d'intervention et apporter des solutions organisationnelles et juridiques.

Le Vice-Président présente la situation actuelle en terme managériale et de gouvernance.

2 options sont présentées pour la gestion de la compétence :

- Option 1 : il s'agit de créer un GIP dont l'objet serait de gérer les établissements d'accueil du jeune enfant hors péricole et extrascolaire et de concourir à la mise en œuvre de la politique petite enfance sur le territoire. La direction des 3 structures serait assurée par une même personne. Le fonctionnement interne relèverait d'un schéma classique de structure de GIP
- Option 2 : évolution du GIP « Bien Vieillir » : il s'agit de faire évoluer le GIP actuel dont l'objet est de mettre en œuvre les actions de nature à concourir au maintien des personnes âgées et handicapées. Il conviendrait alors de modifier les statuts pour ajouter la politique petite enfance et la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant hors péricole et extrascolaire. Cette option 2 permettrait de mutualiser certains postes existants et notamment la fonction ressources :
 - ⇒ expertise (formation en interne, démarche qualité, réflexions communes),
 - ⇒ prestations dont la comptabilité, la facturation client, la comptabilité, les paies, les ressources humaines
 - ⇒ mutualisations (salariés en commun, formation en interne)

Ce schéma permettrait de dégager de petites marges de manœuvre financières en raison notamment des mutualisations de personnels.

Le support présenté en conseil communautaire est joint à la présente délibération.

Le Vice-Président sollicite les membres du conseil communautaire pour retenir le mode de gestion entre l'option 1 et 2.

Le vote à bulletin secret n'est pas sollicité par le tiers des membres conformément à l'article L2121-20 du CGCT.

Après le passage au vote, le choix 2 est retenu à l'unanimité, les élus du conseil communautaire

DECIDENT de retenir l'option 2 pour la gestion du pôle petite enfance et de s'appuyer sur le GIP « Bien vieillir en Pays de Colombey ».

VALIDENT le schéma organisationnel et le planning de réalisation correspondant au choix 2.

ACCEPTENT de faire évoluer les statuts du GIP « Bien vieillir en Pays de Colombey ».

AUTORISENT le Président à signer tous documents découlant de la présente délibération.

2 – FPIC (FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES) : PROPOSITION DE MAINTENIR LA REPARTITION PREVUE PAR LA LOI

Proposition de maintenir la répartition prévue par la loi présentée par la vice-présidente Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH.

Pour rappel : mise en place en 2012 du fond national de péréquation, destiné à réduire les écarts de richesse entre les EPCI à fiscalité propre et les communes.

La répartition est encadrée par la loi, la commission finances a travaillé sur les simulations possibles en fonction des 3 arrêtés dérogatoires mais à ce jour n'a pas trouvé de solutions satisfaisantes, c'est pourquoi elle propose de maintenir la répartition du droit commun.

Evolution du FPIC :

- en 2016, si on avait eu un Effort Fiscal Agrégé (EFA) de 1, le FPIC prévisionnel à répartir entre les communes et l'EPCI aurait été de 359 500 €. Donc pour 2016 baisse du FPIC de 10 % (par rapport à 2015) soit 252 650 €
- pour 2017 : si notre EFA reste en dessous du seuil fixé par la loi = baisse du FPIC de 63 000 € par rapport à 2016
- pour 2018 : si notre EFA reste en dessous du seuil fixé par la loi = baisse du FPIC de 158 000 € par rapport à 2016
- pour 2019 la communauté de communes ne percevra plus rien,

Face à ce constat quels vont être les moyens à mettre en œuvre pour continuer à bénéficier du FPIC ?

Proposition de la commission finances validée par le bureau communautaire : réaliser une étude financière et fiscale de l'ensemble du territoire.

Enjeu de l'étude :

- développer une culture commune de tous les élus communautaires
- enclencher un processus dans la perspective de construire un pacte financier et fiscal à l'échelle du territoire
- définir un programme d'investissement pour la fin de la mandature
- proposer si le besoin l'exige, un programme de formation action à chaque commune.

Objectif et déroulement de l'étude :

- étude rétrospective financière et fiscale sur 5 ans de la communauté de communes et des 38 communes
- quels mécanismes pour introduire plus d'équité et de solidarité dans le flux financier entre les communes et la communauté de communes ?
- Etude prospective de la communauté de communes à l'horizon 2026
- Evaluer la progression de l'effort fiscal nécessaire pour retrouver le versement complet du FPIC

3 – CC-2016-0877 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 DU BP 2016 POUR NEUTRALISER LA SUBVENTION D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LE BAIL A LA CONSTRUCTION DU CAT ALLAMPS SUITE A LA SORTIE D'ACTIF DU BAIL EN 2015

Références réglementaires :

Art 114 de la LFR 2015 modifiant l'article L 2331-4 du CGCT

Décret 2015-*1848 du 29/12/2015

Décret 2015- 1846 du 29/12/2015

Suite à la fin du bail à construction du CAT d'ALLAMPS en 2015, il convient de procéder aux régularisations comptables de sortie d'actif selon la procédure comptable détaillée ci-dessous

Dépenses de fonctionnement c/ 6811/042 = 633 817. 84€ / Recettes d'investissement / c/198/040

Recettes de Fonctionnement c/ 7768/042 = 633 817.84 € / Dépenses d'investissement c/ 280441/040

RECAPITULATIF BUDGET 2016

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | RECETTE DE FONCTIONNEMENT | |
|----------------------------|----------------------|---------------------------|----------------------|
| BP | 6 240 531. 89 | BP | 6 240 531. 89 |
| DMI | 633 817.84 | DMI | 633 817.84 |
| TOTAL FCT | 6 874 349.73 | TOTAL FCT | 6 874 349.73 |
| DEPENSES INVESTISSEMENT | | RECETTES INVESTISSEMENT | |
| BP | 6 240 531.89 | BP | 6 240 531.89 |
| DMI | 633 817.84 | DMI | 633 817.84 |
| TOTAL INVEST | 4 245 377.57 | TOTAL INVEST | 4 245 377.57 |
| TOTAL GENERAL | 11 119 727.30 | TOTAL | 11 119 727.30 |

Le tableau joint en annexe précise les inscriptions budgétaires

Le vote à bulletin secret n'est pas sollicité par le tiers des membres conformément à l'art L2121-20 du CGCT.

Après le passage au vote, les conseillers communautaires, à l'unanimité,

APPROUVENT la décision modificative budgétaire n° 1 du BP 2016

AUTORISENT le Président à modifier le BP 2016 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et présenté ci-dessus

AUTORISENT l'ouverture des inscriptions budgétaires telles que présentées dans le tableau joint

VALIDENT la durée d'amortissement sur une année pour l'opération citée en objet au BP 2016 permettant de sortir le bien de l'actif à compter de 2016 et sur un exercice comptable

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

4 - POUR NEUTRALISER LA SUBVENTION D'AMORTISSEMENT CONCERNANT LE BAIL A LA CONSTRUCTION DU CAT ALLAMPS SUITE A LA SORTIE D'ACTIF DU BAIL EN 2015

Considérant la fin du bail à construction du CAT d'ALLAMPS en 2015, il convient de procéder aux régularisations comptables de sortie d'actif.

La possibilité de neutraliser les subventions d'équipement permet de respecter l'obligation comptable de sortie du bien de l'actif sans impact financier ou budgétaire pour la communauté de communes par une écriture comptable d'opération d'ordre.

Cette régularisation comptable sera réalisée sur une année, en une seule fois avec l'ouverture des crédits budgétaires selon la procédure comptable détaillée au paragraphe 3

5 –CC-2016-0878 - CONTRAT TERRITOIRE SOLIDAIRE (CTS) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 54

Dans la continuité du mouvement de territorialisation engagé par le conseil départemental de Meurthe et Moselle depuis 2003, ce dernier propose le Contrat Territoires Solidaires.

Ce contrat propose 3 volets :

- Volet 1 : la mobilisation de crédits dédiés
- Volet 2 : l'ingénierie mobilisée au service des projets
- Volet 3 : la déclinaison territoriale des politiques publiques départementales

Concernant le volet 1 et la mobilisation de crédits dédiés, il se caractérise par :

- Le soutien aux communes fragiles, et sur notre territoire par une aide financière possible aux communes rurales fragiles d'un montant de 4 000€, 7 000 € ou 15 000€ par période triennale en fonction de la taille de la commune.
- Par le financement de projets communaux, intercommunaux ou associatifs dans le cadre des 3 priorités suivantes :
 - o Améliorer l'accessibilité et la qualité de l'offre des services au public
 - o Inscrire la transition écologique comme un enjeu de développement du territoire
 - o Renforcer la cohésion sociale, la citoyenneté et réduire les déséquilibres urbains

Après en avoir délibéré, les élus du conseil communautaire, à l'unanimité

VALIDENT le Contrat Territoires Solidaires

AUTORISENT le Président à signer la convention avec le Conseil Départemental et tout autre document en découlant

6 - AFFAIRES ET INFORMATIONS DIVERSES :

6.1 – CC-2016-0876 - AUDIT FINANCIER ET FISCAL

Mme HAMEAU KINDERSTUTH, vice-présidente présente le travail réalisé par la commission finances concernant la mise en œuvre d'un audit financier et fiscal et validé par le bureau communautaire du 08 juin dernier.

Les enjeux sont précisés:

- Développer une culture commune de tous les élus communautaires, indispensable pour opérer des choix politiques,
- Enclencher un processus dans la perspective de construire un pacte financier et fiscal à l'échelle du territoire intercommunal,
- Définir un programme pluriannuel d'investissement pour la fin de la mandature, soutenable compte tenu des baisses de dotations et de l'évolution de nos recettes et de nos charges
- Proposer, si le besoin émerge, un programme de formation-action pour que chaque commune puisse conduire sa propre analyse prospective

Les objectifs :

- Mesurer la santé financière du territoire,
- Cartographier la situation financière et fiscale du territoire,
- Identifier des mécanismes pour permettre d'introduire plus d'équité et de solidarité dans les flux financiers entre les communes et la communauté de communes.
- Evaluer la progression de l'effort fiscal nécessaire pour retrouver le FPIC
- Appréhender les marges de manœuvre fiscales et financières de la communauté de communes afin de définir le niveau et le rythme d'investissement que nous pouvons engager d'ici la fin du mandat en respectant les équilibres financiers

L'étude se déroulerait en 3 parties :

Partie 1 : étude rétrospective financière et fiscale sur 5 ans de la communauté de communes et des 38 communes

Indicateurs financiers et fiscaux avec une comparaison par rapport à la strate, à l'ensemble intercommunal, les CC voisines

(Notamment la CAF (Capacité d'Autofinancement), CAF brute/habitant ; potentiel financier et fiscal, effort fiscal, revenu/habitant), analyse de l'endettement (capacité de désendettement, taux d'épargne), la fiscalité du territoire,

Variante : rétrospective sur 10 ans.

Partie 2 : quels mécanismes pour introduire plus d'équité et de solidarité dans les flux financiers entre les communes et la communauté de communes.

Dégager les possibilités d'évolution pour répartir les attributions de compensation, dotation de solidarité, taxe d'aménagement, impôts locaux versés par la communauté de communes aux communes membres pour des équipements intercommunaux, etc

Partie 3 : étude prospective de la communauté de communes à l'horizon 2026 pour évaluer la capacité d'investissement au cours des 10 prochaines années :

- en tenant compte de l'estimation de l'évolution des charges de fonctionnement y compris celles induites par les nouveaux équipements en cours de réalisation,
- en tenant compte de l'estimation de l'évolution des recettes de fonctionnement en intégrant notamment la baisse des dotations de l'Etat, la suppression du FPIC,
- en tenant compte de scénarii dégageant des marges de manœuvre (les leviers d'action permettant une optimisation des ressources : garantir le FPIC, stabiliser la DGF, capter la DGF bonifiée, etc) et des charges

La méthodologie est détaillée et prend une place importante puisqu'il s'agit d'engager une démarche participative et pédagogique avec les communes, de valider des points d'étapes en conférences des maires (conseil communautaire et maires).

Le rendu serait prévu au cours du dernier trimestre 2016.

Le coût de l'étude n'est pas encore connu et sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire et pourra faire l'objet d'une décision modificative.

Après en avoir débattu, les élus sont invités à se prononcer sur l'opportunité de réaliser cette étude financière et fiscale, La vice-présidente propose le passage au vote la mise en œuvre de cet audit :

Le vote à bulletin secret n'est pas sollicité par le tiers des membres conformément à l'art L2121-20 du CGCT.

Nombre de votants : 43

Contre= 6

Abstentions= 2

Pour= 35

Après le passage au vote, les élus du conseil communautaire

APPROUVENT la mise en œuvre d'un audit fiscal et financier tel que présenté ci-dessus

AUTORISENT le Président à lancer la consultation et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'application de la présente délibération

6.2 - CONFERENCE DEBAT SUR LE POLE METROPOLITAIN ORGANISEE PAR LE SCOT SUD54 LE SAMEDI 9 JUILLET DE 9 H 00

Le président rappelle que l'ensemble des élus locaux sont invités le samedi 9 juillet à 9h00, par le bureau du SCOT à une conférence / débat sur les travaux de constitution d'un Pôle Métropolitain

Mme HAMEAU KINDERSTUTH, vice-présidente présente le travail réalisé par la commission finances concernant la mise en œuvre d'un audit financier et fiscal et validé par le bureau communautaire du 08 juin dernier.

Les enjeux sont précisés:

- Développer une culture commune de tous les élus communautaires, indispensable pour opérer des choix politiques,
- Enclencher un processus dans la perspective de construire un pacte financier et fiscal à l'échelle du territoire intercommunal,
- Définir un programme pluriannuel d'investissement pour la fin de la mandature; soutenable compte tenu des baisses de dotations et de l'évolution de nos recettes et de nos charges
- Proposer, si le besoin émerge, un programme de formation-action pour que chaque commune puisse conduire sa propre analyse prospective

Les objectifs :

- Mesurer la santé financière du territoire,
- Cartographier la situation financière et fiscale du territoire,
- Identifier des mécanismes pour permettre d'introduire plus d'équité et de solidarité dans les flux financiers entre les communes et la communauté de communes.
- Evaluer la progression de l'effort fiscal nécessaire pour retrouver le FPIC
- Appréhender les marges de manœuvre fiscales et financières de la communauté de communes afin de définir le niveau et le rythme d'investissement que nous pouvons engager d'ici la fin du mandat en respectant les équilibres financiers

L'étude se déroulerait en 3 parties :

Partie 1 : étude rétrospective financière et fiscale sur 5 ans de la communauté de communes et des 38 communes

Indicateurs financiers et fiscaux avec une comparaison par rapport à la strate, à l'ensemble intercommunal, les CC voisines

(Notamment la CAF (Capacité d'Autofinancement), CAF brute/habitant ; potentiel financier et fiscal, effort fiscal, revenu/habitant), analyse de l'endettement (capacité de désendettement, taux d'épargne), la fiscalité du territoire.

Variante : rétrospective sur 10 ans.

Partie 2 : quels mécanismes pour introduire plus d'équité et de solidarité dans les flux financiers entre les communes et la communauté de communes.

Dégager les possibilités d'évolution pour répartir les attributions de compensation, dotation de solidarité, taxe d'aménagement, impôts locaux versés par la communauté de communes aux communes membres pour des équipements intercommunaux, etc

Partie 3 : étude prospective de la communauté de communes à l'horizon 2026 pour évaluer la capacité d'investissement au cours des 10 prochaines années :

- en tenant compte de l'estimation de l'évolution des charges de fonctionnement y compris celles induites par les nouveaux équipements en cours de réalisation,
- en tenant compte de l'estimation de l'évolution des recettes de fonctionnement en intégrant notamment la baisse des dotations de l'Etat, la suppression du FPIC,
- en tenant compte de scénarii dégageant des marges de manœuvre (les leviers d'action permettant une optimisation des ressources : garantir le FPIC, stabiliser la DGF, capter la DGF bonifiée, etc) et des charges

La méthodologie est détaillée et prend une place importante puisqu'il s'agit d'engager une démarche participative et pédagogique avec les communes, de valider des points d'étapes en conférences des maires (conseil communautaire et maires),

Le rendu serait prévu au cours du dernier trimestre 2016.

Le coût de l'étude n'est pas encore connu et sera présenté lors d'un prochain conseil communautaire et pourra faire l'objet d'une décision modificative.

Après en avoir débattu, les élus sont invités à se prononcer sur l'opportunité de réaliser cette étude financière et fiscale,

La vice-présidente propose le passage au vote la mise en œuvre de cet audit :

Le vote à bulletin secret n'est pas sollicité par le tiers des membres conformément à l'art L2121-20 du CGCT.

Nombre de votants : 43

Contre= 6

Abstentions= 2

Pour= 35

Après le passage au vote, les élus du conseil communautaire

APPROUVENT la mise en œuvre d'un audit fiscal et financier tel que présenté ci-dessus

AUTORISENT le Président à lancer la consultation et à entreprendre les démarches nécessaires pour l'application de la présente délibération

6.2 - CONFERENCE DEBAT SUR LE POLE METROPOLITAIN ORGANISEE PAR LE SCOT SUD54 LE SAMEDI 9 JUILLET DE 9 H 00

Le président rappelle que l'ensemble des élus locaux sont invités le samedi 9 juillet à 9h00, par le bureau du SCOT à une conférence / débat sur les travaux de constitution d'un Pôle Métropolitain

6.3 – INFORMATION DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER DU SITE BFP

Le président indique aux élus communautaires qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner du Site « Bois France Panneaux » à Favières vient d'être transmis à la communauté de communes (vente : 70 000€, surface 6 hectares dont 320 m² de bureaux + 6 700m² de bâtiments industriels) Il précise que notre délai de réponse est de quelques semaines (avant le 7 août 2016) et propose donc d'ajouter dans les points en information, ce dossier pour qu'on puisse débattre de l'opportunité ou pas d'étudier l'acquisition de l'ensemble ou une partie de ce site. Dans le cadre de l'aménagement de notre territoire cette acquisition pourrait notamment :

- être un lieu d'implantation adapté et assez important pour l'Entreprise à But d'Emploi dans le cadre de l'expérimentation « l'emploi conçu comme un droit » et la possibilité d'y localiser des activités potentielles autour du bois énergie (plaquettes), recyclage (ressourcerie, mobilier, ...)
- permettre la création et/ou le développement d'activités portées par la CC : valorisation de la laine (étude en cours), Recytex, ...
- servir pour un second lieu de stockage pour du matériel et des équipements de la communauté de communes (les locaux techniques actuels étant aujourd'hui très insuffisants) et également de stocker du matériel utilisé régulièrement sur les communes du sud du territoire

Il présente la synthèse de l'étude environnementale réalisée en 2012 et du rapport d'expertise immobilière élaboré en janvier 2013, qui ont été transmis hier par le notaire.

Au vu des débats, le président propose une visite du site par la Commission Economique ainsi que tous les élus communautaires qui le souhaitent pour analyser le foncier, l'état des bâtiments et l'intérêt d'acquérir ou pas ce site. Suite à cette visite un compte rendu sera envoyé aux élus avec une proposition d'engager la réflexion sur la démarche d'acquisition ou l'abandon de l'étude de ce projet.

Ordre des délibérations de la séance

CC-2016-0875 - Choix de la structure de gestion de la compétence petite enfance (extension des missions d'un GIP existant ou création d'un nouveau GIP)

CC-2016-0877 - Décision Modificative Budgétaire 1 du BP 2016

CC-2016-0878 - Convention Conseil Départemental concernant le CTS (Contrat Territorial de Solidarité)

Levée de séance 11 h 00

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe PARMENTIER

